

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférents aux exigences en matière de garantie de la contrepartie centrale pour les adhérents se retirant d'un service**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux Procédés et méthodes afférents aux exigences en matière de garantie de la contrepartie centrale pour les adhérents se retirant d'un service, déposé par la CDS. Les modifications proposées visent le maintien d'un niveau de protection contre les manques à gagner relatifs aux garanties éventuelles comparable au niveau actuel, en prenant en compte les récentes modifications apportées au calcul de la garantie pour les services de la contrepartie centrale.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2007-03-30, Vol. 4, n° 13).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 30 avril 2007, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0558, poste 4322  
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4322  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courriel : [danielle.boudreau@lautorite.qc.ca](mailto:danielle.boudreau@lautorite.qc.ca)